



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 juillet 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe.

CE-2019-490

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 22 MAI, 12 ET 19 JUIN 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 11 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 22 mai, 12 et 19 juin 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 11 juin 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-491

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE HULL-WRIGHT ET DE MASSON-ANGERS - GILLES CHAGNON, CÉDRIC TESSIER ET MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** des nouvelles phases des projets résidentiels Windmill/Zibi et Village de la Ferme Ferris seront déposées pour approbation lors d'une prochaine séance du conseil municipal et qu'une phase est déjà approuvée dans le projet Coteau St-Georges, quatre nouvelles rues doivent être nommées et deux prolongements de rues sont déjà nommés.

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets impliquent l'ouverture de quatre nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

**CONSIDÉRANT QUE** les noms Jennie-Shirreff, Ruggles-Wright, Alfred-Bélisle et du Porc-Épic sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie du Québec ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation des noms de rue proposés Jennie-Shirreff et Ruggles-Wright pour le projet résidentiel Windmill/Zibi ainsi que le nom Alfred-Bélisle pour le projet résidentiel Coteau St-Georges et du nom Porc-Épic pour le projet résidentiel Village de la Ferme Ferris :

**Nomination de nouvelles rues :**

<b><u>Numéro de lot</u></b>	<b><u>Cadastre</u></b>	<b><u>Nom de rue</u></b>
6 314 073	Québec	rue Jennie-Shirreff
6 314 074	Québec	rue Ruggles-Wright
4 753 668,4 753 669, et 4 753 698	Québec	rue Alfred-Bélisle
6 320 460	Québec	rue du Porc-Épic

**Prolongement d'une rue existante :**

<b><u>Numéro de lot</u></b>	<b><u>Cadastre</u></b>	<b><u>Nom de rue</u></b>
4 753 667	Québec	rue Josaphat-Laframboise
6 320 461	Québec	rue de la Marmotte

Adoptée

CE-2019-492

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - CONSTRUCTION DANGEREUSE PRÉSENTANT UN RISQUE IMMINENT D'EFFONDREMENT AUX 73 ET 75, RUE KENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 37 du Règlement de construction numéro 504-2005 stipule qu'une construction dangereuse qui est dans un tel état et qu'elle présente un risque d'effondrement doit être réparée ou démolie dans un délai de 30 jours;

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection effectuée au mois d'avril 2015 par un technologue mandaté par la Ville de Gatineau a révélé que le mur de soutènement situé entre les 73 et 75, rue Kent présentait des signes évidents de faiblesse;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis d'infraction transmis aux propriétaires des 73 et 75, rue Kent au mois de mars 2016, leur demandant de mandater une firme d'ingénieurs dans le but d'évaluer l'état du mur et d'établir une liste des travaux à être effectués et de compléter les travaux correctifs nécessaires afin de rendre les lieux sécuritaires sont demeurés sans suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a déclaré, suite à une inspection au mois de septembre 2017, que le mur de soutènement a atteint la fin de sa vie utile;

**CONSIDÉRANT QU'**une inspection effectuée par un inspecteur du Service de l'urbanisme et développement durable de la Ville de Gatineau le 16 octobre 2017, a révélé que l'état du mur n'a pas été amélioré depuis les inspections précédentes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a mandaté un ingénieur qui, dans un rapport du 18 mars 2019, a constaté que le mur de soutènement présente un risque d'effondrement ainsi qu'un risque pour la sécurité des personnes et que le mur doit être réparé dans une période n'excédant pas deux ans de la date de rédaction du rapport;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des 73 et 75, rue Kent ont été rencontrés le 29 mai 2019 dans le but de leur présenter le rapport d'expertise de l'ingénieur mandaté par la Ville de Gatineau, mais que ces propriétaires n'ont fourni aucun engagement à procéder aux travaux dans le délai accordé lors de la rencontre :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques à déposer une requête à la Cour supérieure en vue d'obtenir un jugement afin de forcer les propriétaires à procéder aux travaux de réparation du mur de soutènement et, à défaut des propriétaires de s'y conformer, de demander à la cour que la Ville de Gatineau soit autorisée à exécuter les travaux, et ce, aux frais des propriétaires.

Adoptée

CE-2019-493

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU – QUADRIVIUM CONSEIL INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-727 du 16 septembre 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 267 374,36 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc., pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils requis afin d'assurer la surveillance avec résidence pour l'ensemble des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville de Gatineau (projet clé en main);

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-452 du 17 mai 2017, autorisait un ajustement de coûts des honoraires d'un montant de 162 926,24 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc., dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils afin d'assurer la surveillance avec résidence pour l'ensemble des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville de Gatineau (projet clé en main);

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 42 492,78 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 151480;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant Quadrivium conseil inc., a soumis les factures numéros 3851, 3933 et 4154, représentant les honoraires professionnels de surveillance supplémentaire des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville de Gatineau réalisés pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 28 février 2019, pour un montant total de 15 154,06 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement d'honoraires professionnels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 151480 d'un montant de 42 492,78 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'activités de surveillance supplémentaires dans le cadre du projet des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville de Gatineau;
- autorise le montant de 15 154,06 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc., des services professionnels d'ingénieurs-conseils de surveillance supplémentaire dans le cadre du projet des travaux de reconstruction des chaussées de diverses rues de la Ville de Gatineau.

Le coût total de ce mandat représente un montant de 487 947,44 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15001-008-91461	13 837,67 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3066 - Pavage - Rues locales
04-13493	659,02 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	657,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-494

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE NANCY-ELLIOTT ET AVENUE DE L'HIPPODROME - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Nancy-Elliott et l'avenue de l'Hippodrome, dossier RS-19-053, comme illustré au plan numéro CRO-19-152 du 15 mars 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Nancy-Elliott	Ouest	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 79 m vers le sud	En tout temps
Nancy-Elliott	Est	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 79 m vers le sud	En tout temps
Nancy-Elliott	Nord	À partir de la fin ouest de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 229 m vers l'est	En tout temps
Nancy-Elliott	Nord	À partir de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 115 m vers l'ouest	En tout temps
Nancy-Elliott	Nord	À partir de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 25 m vers l'est	En tout temps
Nancy-Elliott	Sud	À partir de la fin ouest de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps
Nancy-Elliott	Sud	À partir de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 22 m vers l'ouest	En tout temps
Nancy-Elliott	Sud	À partir de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 22 m vers l'est	En tout temps
De l'Hippodrome	Est	Entre le chemin d'Aylmer et la rue Nancy-Elliott	En tout temps
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 99 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 37 m vers le sud	En tout temps

Implanter des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Nancy-Elliott	Nord	À partir d'un point situé à 115 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 51 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Nancy-Elliott	Nord	À partir d'un point situé à 258 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 55 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Nancy-Elliott	Nord	À partir d'un point situé à 115 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 198 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi Juillet à août
Nancy-Elliott	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'est de la fin ouest de la rue Nancy-Elliott, sur une distance de 202 m vers l'est	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Nancy-Elliott	Sud	À partir d'un point situé à 128 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 182 m vers l'ouest	2 heures 9 h à 15 h Lundi au vendredi
Nancy-Elliott	Sud	À partir d'un point situé à 128 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 182 m vers l'ouest	15 minutes 7 h à 9 h et de 15 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Nancy-Elliott	Sud	À partir d'un point situé à 22 m à l'ouest de l'avenue de l'Hippodrome, sur une distance de 106 m vers l'ouest	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi
De l'Hippodrome	Ouest	À partir d'un point situé à 63 m au sud du chemin d'Aylmer, sur une distance de 36 m vers le sud	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées à la présente.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-152 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-495

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - D.L.S CONSTRUCTION INC. - RELOCALISATION DES BUREAUX DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU À L'ÉDIFICE DANIEL-LAFORTUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-119 du 26 février 2019, adjugeait un contrat à la firme D.L.S. Construction inc., pour la réalisation du projet de relocalisation des bureaux du Festival de montgolfières de Gatineau à l'édifice Daniel-Lafortune, pour un montant total 170 163,00 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des coûts supplémentaires recommandés par les firmes A4 architecture + design et Cosmel pour un montant de 16 279,98 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu de la délégation de pouvoir numéro 161440;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande de coûts supplémentaires au montant de 16 233,44 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes A4 architecture + design et Cosmel, mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par D.L.S. Construction inc., et en recommandent le paiement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 161440 au montant total de 16 279,98 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 16 233,44 \$ incluant les taxes, au contrat de D.L.S. Construction inc., portant ainsi le total de l'ajustement de coût de soumission à 32 513,42 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 202 676,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-13010-007-91462	14 823,29 \$	Réfection des centres communautaires et culturels - 18-2007 – Relocalisation des bureaux du Festival de montgolfières de Gatineau - Centre communautaire Daniel-Lafortune
04-13493	705,96 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	704,19 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-496

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE CHAUSSÉES - BOULEVARD MALONEY OUEST, CHEMIN DE BELLECHASSE ET AVENUE DE LA COLLINE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-307 du 12 avril 2017, adjugeait un contrat à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c. pour les projets du boulevard Maloney Ouest, du chemin de Bellechasse et de l'avenue de la Colline pour un montant total de 238 933,00 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 151466 du 30 janvier 2018, approuvait un avenant pour des services supplémentaires de conception pour un montant total de 5 258,96 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 152522 du 16 mars 2018, approuvait un avenant pour des services supplémentaires de conception pour un montant total de 5 042,80 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 155523 du 16 août 2018, approuvait un avenant pour des services supplémentaires de conception pour un montant total de 4 797,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 161313 du 3 mai 2019, approuvait un avenant pour des services supplémentaires de surveillance pour un montant total de 6 871,45 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a déposé de nouvelles demandes pour des services supplémentaires de surveillances de bureau et de chantier, et ce, pour un montant de 54 304,99 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a analysé ces demandes de services supplémentaires déposées par CIMA+, s.e.n.c. et recommande le montant de 54 304,99 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéro 151466 d'un montant de 5 258,96 \$ incluant les taxes, numéro 152522 d'un montant de 5 042,80 \$ incluant les taxes, numéro 155523 d'un montant de 4 797,75 \$ incluant les taxes et numéro 161313 d'un montant de 6 871,45 \$ incluant les taxes;
- autorise le montant supplémentaire de 54 304,99 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les projets du boulevard Maloney Ouest, du chemin de Bellechasse et de l'avenue de la Colline, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un total de 76 275,95 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 315 208,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16003-026-91463	49 587,69 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 16-3038 - Boulevards Maloney et de l'Hôpital et la montée Paiement
04-13493	2 361,60 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 355,70 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-497

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, DES FRÊNES, GAMELIN, MAIN, MCCONNELL ET D'AUVERGNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU PLATEAU, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE TOURAINE ET DU VERSANT - AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, JOCELYN BLONDIN, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, LOUISE BOUDRIAS, NATHALIE LEMIEUX ET DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-813 du 25 juin 2014, adjugeait à la firme Dessau inc., aujourd'hui Stantec inc., un contrat pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable : Broad, Front, des Frênes, Gamelin, Main, McConnell et d'Auvergne, au montant total de 2 812 456,59 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-370 du 3 mai 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 693 002,65 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-97 du 20 février 2019, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 279 119,89 \$ incluant les taxes, dans laquelle une entente de règlement « Transaction et Quittance » est intervenue entre la firme Stantec inc., et la Ville de Gatineau pour un nouveau mode de rémunération du chargé de projet Principal;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement final des honoraires du volet 2 du mandat doit être ajusté en fonction du coût des travaux à l'ouverture des soumissions, et ce, selon les termes du mandat de Stantec inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement final des honoraires professionnels pour les services du chargé de projet principal du lot 2 doit également être ajusté en fonction de l'entente de règlement conclue entre la firme Stantec inc., et la Ville de Gatineau, telle qu'approuvée par la résolution numéro CE-2019-97 du 20 février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des ajustements présentée dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 200 000 \$ dans le cas présent :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un ajustement des honoraires professionnels, pour les services du chargé de projet principal du lot 2, au montant de 266 662,41 \$ incluant les taxes, et l'ajustement contractuel des honoraires professionnels à pourcentage pour le volet 2, au montant de 348 403,79 \$ incluant les taxes, pour un total de 615 066,20 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire.



Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 4 399 645,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-002-91464	561 637,42 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1009 - Lot 2 - Postes de suppression
04-13493	26 747,82 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 680,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-498

**RÉSILIATION DU CONTRAT 2016 SP 313 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE SAINT-ÉTIENNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-176 du 8 mars 2017, octroyait à la firme WSP Canada inc., un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre de la réalisation du projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne, pour un montant total approximatif de 478 022,25 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des exigences techniques, opérationnelles, esthétiques et environnementales imposées par la Commission de la capitale nationale, le projet accuse un retard considérable;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc., a fait part à la Ville de Gatineau, qu'elle n'a plus de ressources disponibles pour poursuivre le mandat et que les parties conviennent de mettre fin au mandat à l'amiable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité résilie le contrat de la firme WSP Canada inc., pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre de la réalisation du projet de reconstruction du poste de pompage Saint-Étienne octroyé par la résolution numéro CE-2017-176 du 8 mars 2017.

De plus, ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer la transaction-quittance et autorise le Service des finances à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-499

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -  
IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DES  
RUES DE LA DRAVE ET DE ROUVILLE - RETRAIT DES ARRÊTS TOUTES  
DIRECTIONS À L'INTERSECTION DES RUES DE LA DRAVE ET FARIBAULT -  
DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL -  
GILLES CARPENTIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues de la Drave et de Rouville et le retrait des arrêts toutes directions à l'intersection des rues de la Drave et de Faribault, dossier RS-19-168, comme illustré au plan numéro CRO-19-300 du 5 juin 2019.

Les modifications au marquage de chaussée et les modifications à la signalisation seront effectuées par l'entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux de mesures de modération de la circulation.

Adoptée

CE-2019-500

**SOUSSION 2019 SP 040 - SERVICES PROFESSIONNELS - MAINTIEN  
D'ACTIFS IMMOBILIERS - PLAN D'INTERVENTION ET DE MAINTIEN  
D'ACTIF**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme AMB Analyse et maintien des bâtiments inc., 1172A, chemin Olivier, Lévis, Québec, G7A 2M7, pour les services professionnels en maintien d'actifs immobiliers pour la réalisation d'un plan d'intervention et de maintien d'actifs de l'ensemble des centres communautaires et des chalets de service pour un montant total approximatif de 102 377,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 avril 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14005-058-91465	93 484,10 \$	Honoraires professionnels - Édifices et électricité - 18-2058 - Plan d'intervention des centres communautaires des chalets
04-13493	4 452,15 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 441,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-501

**SOUMISSION 2019 SP 055 - AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS -  
PARCS LAFLÈCHE, SAINT-RENÉ, DE LA CÔTE-DES-NEIGES ET DE CANDIAC  
- DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU, DU  
CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL ET DE BELLEVUE - MYRIAM NADEAU,  
GILLES CARPENTIER ET PIERRE LANTHIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Envert & Fils, 1662, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y7, pour l'aménagement d'aire de jeux dans les divers parcs, tels que Laflèche, Saint-René, de la Côte-des-Neiges et de Candiac, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 110 065,57 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19007-005-91466	17 874,12 \$	Plan d'investissements communautaires – 19-3034 - Parc Laflèche
18-19007-017-91467	16 393,80 \$	Plan d'investissements communautaires – 19-3042 - Parc Saint-René
18-19007-019-91468	54 346,78 \$	Plan d'investissements communautaires – 19-3044 - Parc de la Côte-des-Neiges
18-18005-005-91469	11 889,83 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs - 18-3073 – De Candiac - Structures de jeux
04-13493	4 786,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 774,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-502

**AJUSTEMENT DE COÛT - 2017 SP 001 - ENTRETIEN MÉNAGER - DIVERS  
ÉDIFICES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE2017-363 du 26 avril 2017, adjugeait des contrats à la firme Nasco inc., pour les services d'entretien ménager pour divers édifices, pour une période de cinq ans, au montant de 135 659,87 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 9 et 16 du cahier des charges particulières prévoient que la superficie totale d'un édifice puisse être modifiée à la hausse et permettent de déterminer le nouveau montant du contrat advenant la modification :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les ajustements du coût pour les services d'entretien ménager des édifices énumérés ci-dessous, pour la période se terminant le 20 avril 2022, à la firme Nasco inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2017 SP 001, à savoir :

- Ayl012 - Toilette capitainerie marina d'Aylmer, pour un montant total incluant les taxes de 2 925,13 \$, portant ainsi le montant du contrat à 10 558,32 \$ incluant les taxes;
- Hul005 - Centre communautaire des Hautes-Plaines, pour un montant total incluant les taxes de 1 068,62 \$, portant ainsi le montant du contrat à 50 378,81 \$ incluant les taxes;
- Hul009b - Centre communautaire Bisson (sous-sol), pour un montant total incluant les taxes de 2 489,76 \$, portant ainsi le montant du contrat à 12 189,51 \$ incluant les taxes;

- Hul011 - Centre communautaire Saint-Raymond, pour un montant total incluant les taxes de 2 124,87 \$, portant ainsi le montant du contrat à 26 107,74 \$ incluant les taxes;
- Hul016 - Centre communautaire Desjardins, pour un montant total incluant les taxes de 2 060,18 \$, portant ainsi le montant du contrat à 23 544,35 \$ incluant les taxes;
- Gat023 – Pavillon Sanscartier, pour un montant total incluant les taxes de 9 627,69 \$, portant ainsi le montant du contrat à 28 500,61 \$ incluant les taxes;
- Mas002 - Chalet du parc Gilles-Maisonnette, pour un montant total incluant les taxes de 354,98 \$, portant ainsi le montant du contrat à 5 031,76 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir pour les années 2020 à 2022 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71460-533-91470	2 525,48 \$	Infrastructures de parc – Entretien et conciergerie
02-71190-533-91471	1 446,44 \$	Édifices communautaires – Entretien et conciergerie
04-13493	190,10 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	209,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-503

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ROND POINT AU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS - 57, CHEMIN DE MONTRÉAL EST DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement communautaire Rond Point est une corporation à but non lucratif, dûment incorporée selon la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement communautaire Rond Point est implantée à Buckingham et Masson-Angers depuis 1990 et souhaite conserver son siège social dans le secteur de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** les espaces de bureaux sont toujours disponibles au centre de services de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement communautaire Rond Point contribue à la revitalisation du vieux-Masson;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement communautaire Rond Point est catégorisée Grand partenaire dans le cadre de soutien au développement des communautés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- d'entériner le renouvellement de l'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes avec la Corporation de développement communautaire Rond Point pour deux locaux au centre de services de Masson-Angers situé au 57, chemin de Montréal Est du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 décembre 2024;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le renouvellement de l'entente de prêt d'un immeuble municipal et ses annexes.

Adoptée

CE-2019-504

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2203 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA – 6 AU 8 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 6 au 8 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa 2019, du 6 au 8 septembre 2019, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 6 au 8 septembre 2019 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 6 au 8 septembre 2019.

Adoptée

CE-2019-505

**MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU FESTIVAL MERVEILLES DE SABLE – 6 ET 7 JUILLET 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se déroulent au parc du Lac-Beauchamp dans le cadre du festival Merveilles de sable;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp est nécessaire afin d'organiser l'activité et d'assurer la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la fermeture des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est, à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp, les 6 et 7 juillet 2019, de 9 h à 17 h, dans le cadre du festival Merveilles de sable.

Le tout selon le plan numéro G04-166-03 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;

- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71516-121 – Merveilles de sable.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

**CE-2019-506**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	14 382,06 \$	10 au 14 juin 2019
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	959 402,73 \$	10 au 14 juin 2019
Liste des réquisitions numéro 23	Pièces de comptes à payer	15 049,01 \$	10 au 14 juin 2019
Liste des embauches numéro 21	Embauche du personnel temporaire	566 059,20 \$	2 au 8 juin 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

**CE-2019-507**

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR UN MONTANT TOTAL DE 577 163,49 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 JUIN 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 577 163,49 \$ pour la période du 6 au 12 juin 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-508

**ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 POUR UN MONTANT TOTAL DE 339 218,24 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 JUIN 2019****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 339 218,24 \$ pour la période du 13 au 19 juin 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-509

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 22 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 22, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 24 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 22	Pièces de comptes à payer	29 761,14 \$	17 au 21 juin 2019
Liste PD numéro 24	Pièces de comptes à payer	606 397,21 \$	17 au 21 juin 2019
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	5 903,02 \$	17 au 21 juin 2019
Liste des embauches numéro 22	Embauche du personnel temporaire	541 078,05 \$	9 au 15 juin 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-510

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET D'INITIATION AU CAMPING DANS LA FORÊT BOUCHER - 17 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la forêt Boucher a mis sur pied un projet d'initiation au camping dans la forêt Boucher qui se déroulera du samedi soir au dimanche matin, sur une période de six semaines, du 17 août au 21 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2019-62 du 22 janvier 2019, a accordé à la Fondation de la forêt Boucher, un montant de 10 100 \$, à même les budgets alloués au Cadre de soutien au développement des communautés, pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la forêt Boucher sollicite la collaboration de la Ville de Gatineau afin d'assurer le bon déroulement ainsi que le succès du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la forêt Boucher dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant la tenue du projet, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 3 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la tenue du projet d'initiation au camping organisé par la Fondation de la forêt Boucher, les samedis soir aux dimanches matin, du 17 août au 21 septembre 2019, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2019-511

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - DÉMONSTRATION ET MANOEUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS DE LA ROYAL AIR FORCE ET DES FORCES ARMÉES CANADIENNES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 12 au 14 août et les 24 et 25 août 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Red Arrows le 13 août 2019 et Les boys dans la bouette les 24 et 25 août 2019, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes et du ministère des Transports du Canada en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise les aéronefs militaires et civils reliés à l'événement Red Arrows et Les boys dans la bouette à procéder à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes le 13 août et les 24 et 25 août 2019, près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 12 au 14 août et les 24 et 25 août 2019.

Adoptée



CE-2019-512

**SUBVENTION DE 20 000 \$ À AXE NÉO 7 POUR LE PROJET D'OCCUPATION ET D'ANIMATION DE L'ATELIER COLLECTIF D'ARTISTE « L'ENTRE-DEUX »****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre d'AXE NÉO 7, situé au 70, boulevard Montclair, suite A, Gatineau, Québec, J8Y 2E7, à titre de subvention pour la réalisation du projet d'occupation et d'animation de l'atelier collectif d'artistes L'Entre-Deux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-79936-972-91460	20 000 \$	Madame la conseillère Isabelle N. Miron – District électoral de l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2019.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent – Période du 22 au 29 mai 2019.

CE-2019-513

**PROLONGATION DU SURCROÎT DE TRAVAIL DE MADAME NATHALIE COULOMBE À TITRE DE TECHNICIENNE EN URBANISME POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de technicienne en urbanisme pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense accordée à la prolongation de ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail de madame Nathalie Coulombe à titre de technicienne en urbanisme pour le Service de l'urbanisme et du développement durable jusqu'au 31 décembre 2019.

Le salaire de madame Nathalie Coulombe sera celui de la classe 8, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61320-132 - Division info territoire – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-514

**AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VISANT TROIS ESPACES DE STATIONNEMENT DE LA RUE PRINCIPALE AFIN D'Y CRÉER UN ESPACE ÉPHÉMÈRE - 28 JUIN AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une place éphémère est un espace public aménagé de manière temporaire sur une emprise de rue et que cet espace est un lieu de rencontre et d'animation accessible et ouvert à tous;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation commerciale de la rue Principale est un enjeu important pour la vitalité économique du secteur d'Aylmer et que le projet de place éphémère s'inscrit en continuité avec différentes initiatives avec le milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'aménagement d'une place éphémère à Aylmer n'engendre aucune perte de revenu et qu'il a été validé avec les différents services municipaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la conversion des cases de stationnement devant les 135, 137 et 139, rue Principale, en espace éphémère avec un mobilier urbain amovible, pour la période estivale du 28 juin au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-515

**SOUMISSION 2019 SP 013 - BOUCLAGE D'AQUEDUC ET RÉFECTION DU CHEMIN EARDLEY - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de bouclage d'aqueduc et de réfection du chemin Eardley, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 2 389 681,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 30 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30789-001	177 000,00 \$	Programme de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Aqueduc
06-30828-207	34 117,68 \$	Programme de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Aqueduc
06-30828-208	97 538,42 \$	Programme de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Égouts
06-30830-005	113 000,00 \$	Programme de réfection du réseau routier - Pavage
06-30848-008	300 000,00 \$	Programme de réfection du réseau routier - Pavage
06-30793-006	170 000,00 \$	Liens cyclables à prioriser
Futur FDI	1 290 441,98 \$	Taxe dédiée - Transfert financement
04-13493	103 921,80 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	103 662,00 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-516

**SOUSSION 2019 SP 178 - RÉGIME FLEXIBLE D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA VILLE DE GATINEAU - ACCEPTATION DE LA GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS**

**CONDIDÉRANT QUE** le contrat pour le régime flexible d'assurance collective vient à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'aller en appel d'offres afin de mandater un ou plusieurs assureurs pour le régime flexible d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-210 du 25 mars 2010, a retenu les services de la firme Morneau Shepell afin de l'accompagner dans l'exercice de préparation du cahier des charges et de l'évaluation des soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'utiliser une grille de critères d'évaluation et de pondération pour faire le choix du ou des assureurs pour le régime flexible d'assurance collective :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la grille des critères d'évaluation et de pondération qui sera utilisée pour le choix du ou des assureurs pour le régime flexible d'assurance collective des employés actifs et retraités de la Ville de Gatineau décrit au document d'appel d'offres 2019 SP 178.

Adoptée

CE-2019-517

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - ENTREPRISES LARRY - RÉPARATION D'UN COMPRESSEUR À GAZ MÉTHANE ITERSOLL-RAND**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-596 du 4 juillet 2019, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 102 750,86 \$ incluant les taxes, à la firme Entreprises Larry pour les travaux de réparation d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll-Rand;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'ajouter les travaux de réfection et de démarrage de l'équipement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service de l'environnement recommande l'approbation d'un montant supplémentaire au contrat de la firme Entreprises Larry pour un montant de 18 276,08 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 10 % prévue au règlement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le montant de 18 276,08 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des travaux supplémentaires à la firme Entreprises Larry dans le cadre de la réparation d'un compresseur à gaz méthane Ingersoll-Rand.

Le coût total du contrat représente un montant de 121 026,94 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30827-010-91481	16 688,50 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement Usines d'eau - Compresseur à gaz méthane
04-13493	794,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	792,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-518**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc., pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coûts pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-585 du 4 juillet 2018, entérinait un quatrième ajustement de coûts pour un montant total de 588 833,91 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-803 du 31 octobre 2018, entérinait un cinquième ajustement de coûts pour un montant total de 321 078,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-915 du 11 décembre 2018, entérinait un sixième ajustement de coûts pour un montant total de 527 843,41 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-163 du 20 mars 2019, entérinait un septième ajustement de coûts pour un crédit total de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-205 du 10 avril 2019, entérinait un huitième ajustement de coûts pour un montant total de 317 037,31 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-365 du 5 juin 2019, entérinait un neuvième ajustement de coûts pour un montant total de 303 346,62 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc., pour un montant de 23 613,22 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 162088;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc., recommande un montant supplémentaire de 228 725,41 \$ et des crédits de 7 857,47 \$, donc un montant net de 220 867,94 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 162088 pour un montant de 23 613,22 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 228 725,41 \$ et des crédits de 7 857,47 \$, donc un montant net de 220 867,94 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 244 481,16 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 57 806 942,24 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30787-004-91482	208 856,78 \$	Honoraires et travaux techniques - 2014-2018 - 12-501 – Usine de production d'eau potable du secteur de Hull - Contingences
04-13493	9 946,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 921,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-519**

### **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS EN CIVIL ET STRUCTURE - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-91 du 2 février 2017, mandatait la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénieur civil et structure pour la construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres pour un montant de 91 750,05 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 8 036,75 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville de Gatineau en vertu de la délégation de pouvoir numéro 155416 afin permettre d'inclure au projet la conception et la surveillance pour le remplacement de la conduite d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA+, s.e.n.c. a soumis à la Ville de Gatineau un montant de 12 175,19 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires afin de concevoir un réseau souterrain de fibre optique, ainsi qu'un massif pour les télécommunications et l'alimentation électrique;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande l'ajustement du coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 155416 pour un montant de 8 036,75 \$ incluant les taxes;
- approuve la somme de 12 175,19 \$ incluant les taxes, au mandat professionnel de la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres, portant ainsi le cumulatif net des ajustements à approuver à 20 211,94 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant total de 111 961,99 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-004-91483	11 117,57 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres – 16-2013 – Honoraires professionnels – Pavillon du parc des Cèdres - Civil
04-13493	529,47 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	528,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-520

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - RÉFECTION DE SEPT STATIONS DE SURPRESSION - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU PLATEAU, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ANNE, DE TOURAINE ET DU VERSANT - AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, JOCELYN BLONDIN, LOUISE BOUDRIAS, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE, NATHALIE LEMIEUX ET DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-483 du 17 juin 2015, adjugeait à la firme Jean Dallaire et associés, architectes inc., un mandat de services professionnels d'architecture pour la réalisation du programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable : Broad, Front, des Frênes, Gamelin, Main, McConnell et d'Auvergne, pour un montant total approximatif de 114 894,52 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de l'envergure des travaux et le prolongement de l'échéancier augmentent la portée du mandat de l'architecte initialement prévu;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant supplémentaire de 119 513,81 \$ incluant les taxes est nécessaire pour poursuivre le mandat de services professionnels d'architecture pour la réalisation du programme de réfection des sept stations de surpression d'eau potable : Broad, Front, des Frênes, Gamelin, Main, McConnell et d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels, pour les services professionnels d'architecture, pour la réfection des sept stations de suppression, au montant de 119 513,81 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 234 408,33 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-006-91484	41 301,71 \$	Honoraires et travaux techniques - 2014-2018 – 15-1005 – Honoraires professionnels – Postes de suppression
06-30843-002-91485	67 830,32 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 15-1009 - Lot 2 - Postes de suppression
04-13493	5 197,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 184,40 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-521**

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES RED ARROWS - 13 AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront à l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien des Red Arrows le 13 août 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs aéronefs civils et militaires feront partie de la programmation lors de la visite des Red Arrows;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, aux salaires des policiers et des cols bleus sont entièrement à la charge de Gatineau Air shows inc., les frais relatifs à la sécurité sur le tarmac par le Service de sécurité incendie sont aussi à la charge de l'organisme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport, dans le cadre de la visite des Red Arrows, à savoir :

Stationnement interdit le 13 août 2019, entre 8 h et 18 h, des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- Chemin Industriel entre les 196 et 415;
- Boulevard de l'Aéroport sur toute sa longueur.

Stationnement interdit le 13 août 2019 entre 8 h et 18 h, sur un côté de la rue suivante :

- Chemin Industriel (côté nord – impair) entre les 415 et 655;
- Chemin Industriel (côté sud – pair) entre les 160 et 244.

Création d'une troisième voie centrale sur le chemin Industriel, entre la rue Bombardier (extrémité est) et le boulevard de l'Aéroport, pour la circulation des autobus de la Société de transport de l'Outaouais seulement.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives du Service des infrastructures, Division de la planification et des services techniques (circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-522

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA – 7 ET 8 SEPTEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront à l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien Aéro Gatineau-Ottawa 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs aéronefs civils et militaires feront partie de la programmation de cette édition d'Aéro Gatineau-Ottawa 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation du stationnement et de la circulation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-233 du 16 avril 2019 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement et de la circulation sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa 2019, à savoir :



Stationnement interdit les 7 et 8 septembre 2019, entre 8 h et 18 h, des deux côtés des rues suivantes :

- Rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- Chemin Industriel entre les 196 et 415;
- Boulevard de l'Aéroport sur toute sa longueur.

Stationnement interdit les 7 et 8 septembre 2019, entre 8 h et 18 h, sur un côté de la rue suivante :

- Chemin Industriel (côté nord – impair) entre les 415 et 655;
- Chemin Industriel (côté sud – pair) entre les 160 et 244.

Création d'une troisième voie centrale sur le chemin Industriel entre la rue Bombardier (extrémité est) et le boulevard de l'Aéroport pour la circulation des autobus de la Société de transport de l'Outaouais seulement.

Le Service des travaux publics, Division de la voirie est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives du Service des infrastructures, Division de la planification et des services techniques (circulation et sécurité routière).

Le tout selon le plan numéro G-15-027-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-523

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - 10 AU 24 AOÛT 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assure le contrôle de la circulation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement les 10, 14, 17, 21 et 24 août 2019 sur différentes rues situées près du site du Musée canadien de l'histoire et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

Heures	Rues
17 h à 22 h	Sentier récréatif des Voyageurs, entre la rue Victoria et le pont Alexandra (derrière le Musée canadien de l'histoire)
21 h à 22 h 15	Rue Laurier, entre les boulevards Maisonneuve et du Sacré-Cœur
20 h 30 à 22 h 15	Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la rue Laurier et la promenade du Portage (accès navettes de la Société de transport de l'Outaouais)
21 h à 22 h 15	Rue Victoria, entre les rues de Notre Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Papineau, entre les rues de Notre Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Élisabeth-Bruyère, entre les rues de Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Saint-Étienne, entre les rues de Notre Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue de Verdun, entre les rues de Notre Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue de Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
21 h à 22 h 15	Rue Champlain, entre la rue Élisabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
20 h 45 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandra (fermeture aux piétons)

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-524

**IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - BOULEVARD DE LA CITÉ ET RUE LAMARCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard de la Cité et de la rue Lamarche, dossier RS-19-121, comme illustré au plan numéro CRO-19-272 du 6 mai 2019.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-272 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-525

**IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PASSAGE POUR PIÉTONS ET  
MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT –  
BOULEVARD WILFRID-LAVIGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE -  
GILLES CHAGNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète :

- l'implantation d'un nouveau passage pour piétons sur le boulevard Wilfrid-Lavigne au sud de l'intersection avec la rue Maurice-St-Louis, dossier RS-19-173, comme illustré au plan numéro CRO-19-319 du 20 juin 2019;
- des modifications à la signalisation du stationnement sur le boulevard Wilfrid-Lavigne, dossier RS-19-173, comme illustré au plan numéro CRO-19-298 du 17 juin 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Wilfrid-Lavigne	Est	Entre le boulevard des Allumetières et la rue du Maquis	En tout temps
Wilfrid-Lavigne	Est	Entre les rues des Thuyas et Alfred-Néon	En tout temps
Wilfrid-Lavigne	Ouest	Entre la rue Jean-Lesage et un point situé à 45 m au nord de la rue Maurice-Duplessis	En tout temps

Implanter des zones d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Wilfrid-Lavigne	Ouest	D'un point situé à 9 m au sud de la rue Maurice-St-Louis, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps
Wilfrid-Lavigne	Est	D'un point situé à 25 m au sud de la rue Maurice-St-Louis, sur une distance de 45 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéro CRO-19-298 et CRO-19-319 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-526

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –  
RUES LARENTE, RAYMOND, O'BRIEN, LALEMANT, ISAAC-JOGUES,  
GARNIER, JEANNE-MANCE, DE VAUQUELIN, GUILLEMETTE,  
GUY-MILLETTE ET LE BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - DISTRICTS  
ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP – PIERRE LANTHIER  
ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation du stationnement sur les rues Larente, Raymond, O'Brien, Lalemant, Isaac-Jogues, Garnier, Jeanne-Mance, De Vauquelin, Guillemette, Guy-Millette, Duquette Est et le boulevard Saint-René Est, dossier RS-19-108, comme illustré au plan numéro CRO-19-236 du 18 avril 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Raymond	Ouest	À partir d'un point situé à 10 m au sud du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 106 m vers le sud	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Raymond	Ouest	À partir d'un point situé à 18 m au sud de la rue Duquette Est, sur une distance de 192 m vers le sud	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
O'Brien	Sud	À partir de la rue Raymond, sur une distance de 192 m vers l'est	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Lalemant	Est	À partir de la rue O'Brien, sur une distance de 185 m vers le sud	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre
Isaac-Jogues	Sud	Entre les rues Raymond et Lalemant	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre
Garnier	Sud	À partir de la rue Raymond, sur une distance de 298 m vers l'est	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre
Garnier	Sud	À partir d'un point situé à 298 m à l'est de l'intersection de la rue Raymond, sur une distance de 182 m vers l'est	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Jeanne-Mance	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord de la rue Garnier, sur une distance de 62 m vers le nord	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Jeanne-Mance	Sud	À partir de son extrémité est, sur une distance de 167 m vers l'ouest	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi

De Vauquelin	Est	À partir de la rue Jeanne-Mance jusqu'au boulevard Saint-René Est	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Guillemette	Nord	À partir de la rue Guy-Millette, sur une distance de 310 m vers l'ouest	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Guy-Millette	Ouest	À partir de la rue Alice, jusqu'à la rue Saint-James	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi
Larente	Ouest	Entre la rue Magnus Est le boulevard Saint-René Est	2 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 <sup>er</sup> avril au 1 <sup>er</sup> décembre

Implanter des zones de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-René Est	Sud	Entre la rue Main et le boulevard Labrosse	En tout temps
Larente	Ouest	Entre la rue Magnus Est et le boulevard Saint-René Est	1 <sup>er</sup> décembre au 1 <sup>er</sup> avril
O'Brien	Nord	À partir d'un point situé à 19 m à l'est de l'intersection de la rue Lalemant, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps
O'Brien	Sud	À partir d'un point situé à 19 m à l'est de l'intersection de la rue Lalemant, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps
Lalemant	Est	À partir de la rue Garnier, sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps
Lalemant	Ouest	À partir de la rue Garnier, sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps
Garnier	Nord	À partir de la rue Jeanne-Mance, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Garnier	Nord	À partir de la rue Jeanne-Mance, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Garnier	Nord	À partir de la rue Lalement, sur une distance de 10 m vers l'est	En tout temps
Garnier	Nord	À partir de la rue Lalement, sur une distance de 10 m vers l'ouest	En tout temps
Garnier	Nord	À partir d'un point situé à 202 m à l'est de la rue Jeanne-Mance, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps

Garnier	Sud	À partir d'un point situé à 202 m à l'est de la rue Jeanne-Mance, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps
Jeanne-Mance	Ouest	À partir de la rue Garnier, sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps
Jeanne-Mance	Est	À partir de la rue Garnier, sur une distance de 15 m vers le nord	En tout temps
Jeanne-Mance	Est	À partir d'un point situé à 77 m au nord de la rue Garnier, sur une distance de 20 m vers l'est	En tout temps
Jeanne-Mance	Sud	À partir de la rue de Vauquelin, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps
Jeanne-Mance	Nord	À partir de la rue de Vauquelin, jusqu'à l'extrémité est	En tout temps
Raymond	Ouest	À partir d'un point situé à 38 m au sud de la rue Garnier, sur une distance de 72 m vers le sud	En tout temps
Raymond	Ouest	À partir du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps
Raymond	Est	À partir du boulevard Saint-René Est, sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps
Duquette Est	Nord	Entre les rues Raymond et Main	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnements mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-236 qui fait partie intégrante de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-527

**PÉRIODE OPTIONNELLE - 2017 SP 128 - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéros de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice de l'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Périodes visées	Autre option de renouvellement
CE-2017-680	---	Nasco Entretien ménager d'immeubles inc.	2017 SP 128 – Entretien ménager du centre sportif de Gatineau	508 298,13 \$	5 juillet 2019 au 4 juillet 2020	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire se prévaloir de la seule année optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 30 mai 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71168-533-91486	225 126,39 \$	Centre sportif - Activités récréatives – Programme conciergerie
04-13493	11 052,36 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	17 970,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-528**

**SOUSSION 2019 SP 153 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS DESTINÉS À LA COLLECTE D'ORDURES MÉNAGÈRES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme WasteZero inc., 8540 Colonnade Center Dr #210, Raleigh, NC 27615, États-Unis, pour la fourniture et la livraison de sacs de plastique pour la collecte des ordures ménagères, selon l'alternative 1 et les prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 144 489,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45545-645-91487	131 937,79 \$	Plan de gestion des matières résiduelles - 2016-2020 - Fournitures spécialisées
04-13493	6 283,50 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	6 267,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-529**

**CONTRAT 2019 SP 219 - SERVICE D'ENTRETIEN - ÉQUIPEMENT DE DÉSINFECTION PAR RAYONS ULTRAVIOLETS - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1573 du 20 octobre 2013, acceptait de la firme Trojan Technologies inc., la fourniture d'équipement de désinfection par rayons ultraviolets pour un montant de 2 155 320,20 \$ incluant les taxes,

et a désigné ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux d'installation;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission intégrait un contrat de service d'entretien par le manufacturier ou son représentant autorisé et incluait les pièces et la main d'œuvre pour une période de 24 mois suivant la mise en service du procédé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat de service est venu à terme le 22 septembre 2018 et que la Ville de Gatineau est maintenant responsable d'assurer l'entretien du procédé;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat de service et de se doter d'un inventaire de pièces de rechange nécessaire à l'entretien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 9 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Brault Maxtech, 525, avenue Notre-Dame, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K6, pour la fourniture de pièces de rechange pour l'entretien des équipements de désinfection par rayons ultraviolets à l'usine d'épuration des eaux usées et un contrat de service pour un montant de 271 900,41 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30827-019-91488	248 281,31 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement - Usines d'épuration des eaux - Lampes UV
04-13493	11 824,33 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	11 794,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-530

#### **SOUSSION 2019 SP 121 - PROGRAMME DE MÉGARAPIÉÇAGE 2019 ET AUTORISATION DE DÉROGER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND, DE LIMBOUR, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE BUCKINGHAM - JOCELYN BLONDIN, LOUISE BOUDRIAS, RENÉE AMYOT, JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET MARTIN LAJEUNESSE**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de mégarapiéçage, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 638 738,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la firme Pavage Coco à réaliser des travaux de nuit.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-005-91489	583 253,12 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 19-3051 - Mégarapiéçage
04-13493	27 777,27 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	27 707,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-531**

**SOUSSION 2018 SP 308 - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2019 - GROUPE A - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND, DE L'ORÉE-DU-PARC, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LOUISE BOUDRIAS, ISABELLE N. MIRON, MARC CARRIÈRE ET MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection des rues locales 2018 du groupe A, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 069 724,38 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-301-91490	976 800,94 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs en milieu urbain - 18-3039 - Rues locales - 2019
04-13493	46 519,87 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	46 403,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-532**

**SOUSSION 2019 SP 088 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX AUX PARCS CARCAJOU, LOUIS-PHILION ET DU COTEAU – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE POINTE-GATINEAU ET DU LAC-BEAUCHAMP - GILLES CHAGNON, MYRIAM NADEAU ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Carcajou, Louis-Philion et du Coteau en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 27 mai 2019, ces derniers ayant eu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à savoir :

- Parc Carcajou : à la firme Techsport inc., 4994, route 124, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 91 475,96 \$ incluant les taxes;

- Parc Louis-Philion : à la firme Techsport inc., 4994, route 124, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant de 64 963,58 \$ incluant les taxes;
- Parc du Coteau : à la firme Le Groupe Simexco inc., 1709, montée Sainte-Julie, Sainte-Julie, Québec, J3E 1Y2, au montant de 80 999,89 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18051-001-91491	83 529,74 \$	Parc Carcajou - 16-3003 - Travaux
18-18005-027-91492	59 320,40 \$	Plan quadriennal d'investissement des parcs – 19-3024 – Parc Louis-Philion - Structures de jeux
18-19007-014-91493	73 963,69 \$	Plan d'investissements communautaires – 19-3027 - Parc du Coteau
04-13493	10 325,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 299,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-533

**SOUSSION 2019 SP 210 - FOURNITURE D'UN SITE DE DISPOSITION POUR DÉCHETS RÉSULTANT DU TAMISAGE DE RÉSIDUS DE BALAYAGE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.) pour la fourniture d'un site de disposition pour déchets résultant du tamisage de résidus de balayage sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 145 742,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à la date d'adjudication et se terminera le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31240-444-91494	133 082,68 \$	Balayage et arrosage - Transport et enfouissement
04-13493	6 338,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 322,18 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-534

**SOUSSION 2019 SP 067 - FOURNITURE DE TRACTEURS POUR TROTTOIR AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Carrière et Poirier Equipment ltd, 5024, route 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour la fourniture de tracteurs pour trottoir avec équipements pour un montant total de 801 450,70 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19013-014-91495	103 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction – 185rb492
18-19013-015-91496	99 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185rb495
18-19013-016-91497	113 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185rb496
18-19013-017-91498	93 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185rc490
18-19013-018-91499	103 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185vc489
18-19013-020-91500	14 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries – Tracteur - 185vb679 - 0630836029
06-30836-029-91501	85 000,00 \$	Remplacement de véhicules et de machineries – Travaux public, police et autre tracteur multifonction - 185vb679
18-19013-013-91502	99 000,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction – Ajout
06-30804-015-91503	80 745,35 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Camion 6 r 315va238

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-535

**SOUSSION 2019 SP 191 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX CORRIDOR SCOLAIRE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 2932733 Canada inc. (Signebec inc.), 19, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G7, pour la fourniture et l'installation de panneaux Corridor scolaire, pour un montant total approximatif pour cinq ans de 175 224,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée de cinq ans. Les prix sont fixes et fermes pour les deux premières années du contrat et seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les années 2021 à 2023.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2023, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61400-649-91504	23 992,27 \$	Expertise conseil - Autres pièces
04-13493	1 142,62 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	1 139,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-536

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DU LOT 1 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION BROAD, FRONT, DES FRÊNES, MCCONNELL ET D'Auvergne - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE DESCHÊNES, DU PLATEAU ET DE TOURAINE - AUDREY BUREAU, MIKE DUGGAN, MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET NATHALIE LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-161 du 22 février 2017, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc., pour la réalisation des travaux du lot 1 - Réfection des stations de surpression Broad, Front, des Frênes, McConnell et d'Auvergne pour un montant total de 13 867 801,61 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-311 du 9 mai 2018, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 309 844,12 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-821 du 7 novembre 2018, entérinait un deuxième ajustement de coûts pour un montant total de 512 699,83 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc., pour un montant de 52 393,88 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 159287;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc., pour un montant de 34 417,25 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 159319;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc., recommande un montant supplémentaire de 406 059,96 \$ et des crédits d'un montant de 2 392,69 \$, donc un montant net de 403 667,27 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de réfection des stations de surpression Broad, Front, des Frênes, McConnell et d'Auvergne;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit au-delà de 10 % de la valeur du mandat, dans le cas présent :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 159287 pour un montant total de 52 393,88 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 159319 pour un montant total de 34 417,25 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant de 406 059,96 \$ et des crédits d'un montant de 2 392,69 \$, donc un montant net de 403 667,27 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux du lot 1 - Réfection des stations de surpression Broad, Front, des Frênes, McConnell et d'Auvergne portant le cumulatif des ajustements à approuver à 490 478,40 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 15 180 823,96 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30787-010-91505	370 786,86 \$	Honoraires et travaux techniques - 2014-2018 - 15-1005 - Contingences - Postes de suppression
04-13493	17 658,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 614,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-537

**SOUSSION 2019 SP 091 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DU TROTTOIR CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION - RUE LAURIER ENTRE LES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET DES ALLUMETTIÈRES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CITEK, 99, rue Crémazie, unité 104, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réfection du trottoir côté ouest du boulevard de la Confédération, pour un montant total approximatif de 117 274,50 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 4 juin 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30775-019-91506	107 087,25 \$	Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau - 15-3059 – Honoraires professionnels – Rue Laurier, boulevards des Allumettières et Maisonneuve
04-13493	5 100,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	5 087,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-538

**SOUSSION 2018 SP 192 - SERVICES PROFESSIONNELS - FORMATION CAMP DES LEADERS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 157729 pour un contrat d'un montant total pour quatre ans de 97 814,98 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels de la firme Actualisation IDH inc., pour la révision du contenu de la formation du Camp des leaders, de chacun de ces parcours, dans l'objectif d'améliorer les modules déjà existants, de transférer (concevoir et produire) une partie de cette formation sur un support électronique et d'assurer la diffusion de la portion de la formation qui n'aura pas été transférée sur support électronique.

De plus, ce comité approuve un montant additionnel de 62 086,50 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme pour une mise à jour en profondeur du contenu de la formation du Camp des leaders portant ainsi le contrat au montant total de 159 901,48 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2020 à 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16150-435-91507	56 693,25 \$	Planification, dotation et recrutement - Formation
04-13493	2 700,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	2 693,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-539** **SOUMISSION 2019 SP 036 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 - CHEMIN VANIER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., 750, boulevard Pierre Roux Est, Victoriaville, Québec, G6T 1S6, pour les travaux de réfection du réseau routier 2018-2019 du chemin Vanier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 4 632 487,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-008	1 600 000,00 \$	Réfection du réseau routier
18-17004-011	818 970,69 \$	Travaux d'aqueduc - Taxe dédiée
06-30842-005	1 123 305,81 \$	TTOG - Taxe dédiée
02-39430-521	40 000,00 \$	Recouvrable de tiers - Quote-part – 149, rue Vanier
Futur FDI	647 802,16 \$	Règlement d'emprunt numéro 806-2017
04-13493	201 456,30 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	200 952,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-540** **SOUMISSION 2019 SP 147 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ANALYSE DU SYSTÈME DE DRAINAGE - SECTEURS DE LA ZONE BLANCHE ET WYCHWOOD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils d'analyse des systèmes de drainage existants des eaux de pluie pour identifier des solutions aux enjeux de drainage présents dans les secteurs de la zone Blanche et Wychwood, à savoir :

- **Lot 1 (secteur zone Blanche)**

À la firme Lasalle | NHC inc., 9620, rue Saint-Patrick, Montréal, Québec, J3E 2J9, pour un montant total approximatif de 63 236,25 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 6 juin 2019, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, pour ce lot, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée;

- **Lot 2 (secteur Wychwood)**

Au Consortium ad hoc de Aquasphere Conseil inc., Kije Sipi Ltée et Group Trifide inc., 34, rue de Saturne, Cantley, Québec, J8V 3R4, pour un montant total approximatif de 169 243,20 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 6 juin 2019, comme étant la soumission ayant obtenu le deuxième meilleur pointage, pour ce lot, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30849-102-91508	57 743,12 \$	Ouvrages d'art, de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 18-6009 – Honoraires professionnels - Drain de la zone Blanche et Wychwood
06-30849-102-91509	154 541,60 \$	Ouvrages d'art, de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - 18-6009 – Honoraires professionnels - Drain de la zone Blanche et Wychwood
04-13493	10 110,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 084,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-541

**SOUMISSION 2019 SP 083 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2018-2019 – RUE BEAULAC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Nugent Construction, 3270, route 148, Pontiac, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de réfection du réseau routier 2018-2019 de la rue Beaulac, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 173 022,67 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30830-018	750 000,00 \$	Réfection du réseau routier 2018
Futur FDI	321 126,04 \$	Réfection du réseau routier 2017
04-13493	51 012,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	50 884,55 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

CE-2019-542

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA CONDUITE COMBINÉE DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM, ENTRE LES RUES LÉPINE ET MCCALLUM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-760 du 20 septembre 2016, octroyait un contrat à la firme Entreprises G.N.P. inc., pour la réfection de la conduite d'égout combinée de l'avenue de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de permettre la réception définitive des travaux de réfection, une inspection par caméra de la conduite est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenue de Buckingham est une artère de circulation principale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour minimiser l'impact sur la circulation, une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau est nécessaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Entreprises G.N.P. inc., de réaliser des travaux de nuit.

Adoptée

CE-2019-543

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT ANTIDÉRAPANT DU SENTIER DU PONT LADY-ABERDEEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-332 du 15 mai 2019, octroyait un contrat à la firme Le Groupe Lefebvre M.P.R. inc., pour le remplacement du revêtement antidérapant du sentier du pont Lady-Aberdeen;

**CONSIDÉRANT QUE** pour minimiser l'impact sur la circulation et d'assurer le niveau de qualité recherché lors de travaux, une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau est nécessaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., de réaliser des travaux de nuit.

Adoptée

CE-2019-544

**SOUMISSION 2019 SP 201 - MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION 2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., située au 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour le projet de Mesures de modération de la circulation 2019, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 644 465,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30829-007-91510	456 566,64 \$	Travaux de mesures d'atténuation de la vitesse – 18-3060 – Modération à la circulation 2019-2020
18-16029-009-91511	131 916,12 \$	Mesures de modération de la vitesse - 18-3060 – Modération à la circulation 2019-2020
04-13493	28 026,33 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	27 956,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-545**

**SOUSSION 2019 SP 093 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2019-2020 – RUES BROOK, DOUGLAS, HELENORE, JOHN ET DERWIN - P-16-3049 ET P-17-3055 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les constructions B.G.P. (9900667 Canada inc.), située au 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de réfection des services municipaux et de la chaussée de six sections des rues Brook, Douglas, Helenore, John et Derwin situées dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 3 596 710,04 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mai 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	3 284 275,67 \$	Taxe dédiée 2019
04-13493	156 412,70 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	156 021,67 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-546**

**SOUSSION 2019 SP 049 - FOURNITURE DE CHENILLETES À TROTTOIR AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme R.P.M. Tech inc., située au 2220, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5C3, pour la fourniture de chenillettes à trottoir avec équipements pour un montant total de 436 587,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 juin 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19013-019-91512	166 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185vc777
18-19013-021-91513	166 999,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machineries - Tracteur multifonction - 185vd491
06-30804-015-91514	64 662,38 \$	Achat de véhicules et d'équipements – Camion 6 r 315va238
04-13493	18 986,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 938,73 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-547**

**SOUSSION 2015 SP 145 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE SIX ANS (ENTRETIEN) – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-1001 du 9 décembre 2015, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée pour la location de niveleuses et de chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de six ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 27.5 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville de Gatineau en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris suite à un usage abusif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 211 080,46 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont CAT, pour les factures finales de réparations de 18 niveleuses et de 7 chargeurs sur roues endommagés lors de la saison hivernale 2018-2019, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 145.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-91515	192 744,59 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location - Machinerie
04-13493	9 179,41 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	9 156,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-548**

**SOUSSION 2015 SP 145 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - CONTRAT DE SIX ANS (HEURES D'OPÉRATION) - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-1001 du 9 décembre 2015, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement Ltée pour la location de niveleuses et de chargeurs sur roues (sans opérateur), et ce, pour une période de six ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1.7 du cahier des charges particulières stipule que :

- pour la période comprise entre 15 novembre et le 15 mars de l'année suivante, un nombre de 650 heures d'opération par niveleuse et par chargeur sur roues est inclus dans le prix de location mensuelle;
- les heures travaillées entre le 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre seront facturées aux taux horaires inscrits dans la formule de soumission de même que les heures d'opération entre le 15 mars au 15 avril;
- dans le cas d'une location excédent le 15 avril de chaque année, la Ville de Gatineau avise l'adjudicataire et la facturation se fera selon les heures d'opération et en fonction du taux horaire indiqué à la formule de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement de la somme de 493 395,20 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont CAT pour les factures finales des heures excédentaires d'utilisation des équipements de déneigement lors de la saison hivernale 2018-2019, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2015 SP 145.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-91516	450 535,58 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location - Machinerie
04-13493	21 456,63 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	21 402,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 juillet 2019.

Adoptée

**CE-2019-549**

**MODIFICATION AU TITRE D'EMPLOI DE MONSIEUR PATRICK ROBERT-MEUNIER ACTUELLEMENT CONSEILLER POLITIQUE AU CABINET DU MAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 114.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire peut nommer des personnes nécessaires au bon fonctionnement de son Cabinet;

**CONSIDÉRANT** le besoin de revoir la répartition des tâches;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'assurer la continuité des opérations au Cabinet du maire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la modification du titre d'emploi de monsieur Patrick Robert-Meunier, soit de conseiller politique au Cabinet du maire à directeur adjoint au Cabinet du maire. Les modalités du contrat en vigueur restent les mêmes.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>re</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffière adjointe  
Comité exécutif